

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

Subvention pour la conduite des activités de sensibilisation dans les écoles

Organisations contractantes : COSPE

Projet KAFAAT OUALIDINE

Promotion d'une éducation, Inclusive, équitable et de qualité au Maroc
(ENI/2022/443-287)

Cahier de charge (lignes directrices)

Appel à subvention ouvert

Référence : KA/02/2025

Date limite de soumission de la demande :

05/11/2025 (11h)

Titre : Subvention pour la conduite des activités de sensibilisation dans les écoles

Projet : KAFAAȚ OUALIDINE - Promotion d'une éducation, Inclusive, équitable et de qualité au Maroc
ENI/2022/443-287

Pays : Maroc

Référence de la publication : KA/02/2025

Procédure : Ouverte

Pouvoir adjudicateur : Coopération pour le développement des pays émergents (COSPE)

Contexte, rôle et objectifs

COSPE - Coopération pour le Développement des Pays Émergents- est une association à but non lucratif œuvrant dans le secteur de la coopération et de la solidarité internationale. Fondée en 1983, COSPE travaille dans 24 pays du Monde aux côtés de la société civile et des communautés locales, en faveur de la justice sociale et de la paix, appuyant les groupes marginalisés et discriminés dans leur quête d'inclusion sociale, de reconnaissance citoyenne, de droits humains et de démocratie. Depuis 40 ans, COSPE œuvre pour le dialogue entre les cultures et pour un développement équitable et durable, à travers des projets et des programmes qui se caractérisent par une méthodologie d'intervention basée sur l'implication et la participation active des populations aux initiatives réalisées, dans le but de promouvoir un développement centré sur les personnes et capable de valoriser les capacités et les savoirs des communautés locales.

Le Projet Kafaat Oualidine vise à fédérer autour des défis d'une éducation équitable et inclusive l'ensemble des intervenant.e.s extern.e.s au SEF (autorités locales, AMPTEs, OSC, ONG, Fondations, monde privé, syndicats), en appuyant la mise en place de plateformes territoriales capables d'apporter une contribution à l'amélioration de la qualité des parcours d'apprentissage des élèves dans quatre pôles d'implémentation dans les régions ciblées par le Programme Intégré d'Appui à la Formation et à l'Education au Maroc « PIAFE », et notamment: Marrakech - Safi, (pole de Chichaoua) ; Fès– Meknès (pole de Fès et pole de El Hajeb), et Casablanca – Settat (pole de Nouaceur). Le projet intervient de manière prioritaire dans les zones marginales (périphéries urbaines, monde rural), dans le but d'expérimenter et modéliser des nouvelles approches et méthodes de co-construction d'environnements scolaires de qualité, adaptés aux particularités de chaque élève, quels que soient ses besoins, son handicap, son talent, son origine et ses conditions de vie.

Objectifs de l'appel

Toute école devrait être un lieu de vie inspirant, capable de favoriser la socialisation et l'épanouissement des élèves et de permettre la mise en place de méthodes et pratiques de pédagogie active.

L'objectif du présent appel est de proposer et réaliser des activités de sensibilisation dans les écoles ; d'accompagner les acteur.trice.s engagé.e.s dans le cadre des 4 plateformes territoriales vers la co-conception et la co-construction de initiatives d'information et/ou de mobilisation et/ou de sensibilisation dans les écoles autour des thèmes prioritaires des agendas territoriaux (handicap et inclusion, égalité de genre, tolérance et éducation à la diversité, etc).

Dans le cadre de cette démarche, les actions à mener consistent à :

- ✓ Accompagner les acteur.trice.s déjà engagé.e.s dans le cadre des plateformes territoriales vers la co-conception et la co-construction des initiatives d'information et/ou de mobilisation et/ou de

sensibilisation autour des thèmes prioritaires des agendas territoriaux (handicap et inclusion, égalité de genre, tolérance et éducation à la diversité, etc).

- ✓ Organiser des activités de sensibilisation participatives dans au moins 12 écoles, réparties en 3 par zones (Fès, El Hajeb, Nouaceur, Chichaoua)
- ✓ Prévoir des actions de proximité afin de stimuler la participation active des élèves
- ✓ Proposer des méthodologies innovantes, artistiques et créatives

INFORMATIONS CONTRACTUELLES

1. Nature du contrat

Contrat de subvention

2. Nombre et titre des lots

n/a

3. Montant des subventions

Le montant indicatif global mis à disposition au titre du présent appel à propositions s'élève à 420. 000 MAD. L'organisation contractant se réserve le droit de ne pas allouer la totalité des fonds disponibles et de négocier la réallocation des reliquats en cas de disponibilité.

Toute subvention demandée dans le cadre du présent appel doit être comprise entre les montants minimum et maximum suivants :

MIN 100.000 MAD
MAX 210.000 MAD

Le financement est défini comme fondé sur des « résultats ».

Le financement sera géré comme une subvention non liée aux coûts et basé sur les résultats. Une subvention non liée aux coûts est fondée sur l'obtention de résultats (produits/réalisations/impacts) mesurés en fonction des indicateurs de performance préalablement fixés. Chaque résultat (produit/réalisation/impact) pourrait être mesuré au moyen d'un indicateur de performance.

Les soumissionnaires doivent indiquer le budget global. Les rubriques du budget seront définies sur la base des indicateurs de performance qui seront établis en accord avec COSPE avant la contractualisation.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

4. Éligibilité

- être une organisation de la société civile légalement enregistré au Maroc
- avoir une expérience avérée dans le domaine de l'éducation
- avoir une expertise en matière de promotion de l'équité de genre, d'inclusion des personnes handicapées, de valorisation des diversités et de diffusion d'une culture de tolérance, des droits humains et de la citoyenneté active et responsable
- avoir géré dans les dernières 3 ans un budget de au moins la moitié du budget de la proposition présentée.

PROGRAMME PRÉVISIONNEL

5. Date de début du projet

01/12/2025

6. Durée du projet

6 mois

CRITÈRES DE SÉLECTION ET D'ATTRIBUTION

7. CRITÈRES DE SÉLECTION

Les critères de sélection suivants seront appliqués aux candidats:

L'objectif de ce critère est d'examiner si le soumissionnaire dispose d'une expertise suffisante pour être en mesure de gérer le projet proposé

A. Exigences en matière de capacité technique

La vérification des exigences de capacité technique prendra en compte les éléments fournis dans la fiche de proposition technique pour évaluer si l'organisation candidate dispose d'une expérience en ligne avec les exigences du contrat.

B. Exigences en matière de budget

La vérification repose sur l'analyse de l'offre financière en relation au budget disponible

8. CRITÈRES D'ATTRIBUTION

La subvention sera attribuée à la proposition jugée conforme sur les plans technique et financier.

ENVOI DE L'OFFRE

9. Date limite de réception des offres

La date limite de soumission des offres est **le 05/11/2025, 11h00**.

10. Modèle de soumission d'offre

La proposition doit être envoyée à l'aide du formulaire en ligne, complets dans tous leurs éléments, en suivant les instructions fournies.

Aucun autre document envoyé, autre que ceux demandés, ne sera pris en compte.

11. Comment envoyer

Remplir le questionnaire en ligne :

<https://forms.gle/fmRYuk8KmJ7A4fVM8>

Les propositions envoyées par d'autres moyens ne seront pas prises en compte.

12. Langage de communication

Pour cette procédure, toutes les communications écrites doivent être faites en français

24. Plus d'informations

Les données financières à indiquer dans la demande doivent être exprimées en dirham.

INSTRUCTIONS AUX SOUMISSIONNAIRES

Réf. KO/02/2025

Instructions aux soumissionnaires pour l'appel à manifestation d'intérêt pour la conduite des activités de sensibilisation dans les écoles dans le cadre du projet KAFAAT OUALIDINE - Promotion d'une éducation, Inclusive, équitable et de qualité au Maroc (ENI/2022/443-287)

Lors de la soumission des propositions, le candidat doit suivre servilement les instructions, les formulaires, les termes de référence, toute autre les dispositions contenues dans ce dossier. Le défaut de fournir toutes les informations ou de fournir les documents requis peut entraîner l'exclusion de l'offre de la procédure.

1. Calendrier

	Date	Horaire
Date limite de soumission des offres	05/11/2025	11.00
Date à laquelle l'évaluation doit être terminée.	10/11/2025	
Date de l'avis d'attribution du marché	11/11/2025	A confirmer
Signature du contrat	17/11/2025	A confirmer
Début de la mise en œuvre	01/12/2025	A confirmer

3. Participation à la procédure

La participation à cette procédure est ouverte à toutes les organisations éligibles.

4. Contenu des propositions.

Les documents et toute la correspondance doivent être rédigés en français.

Le non-respect des exigences énoncées peut constituer une irrégularité de nature à entraîner l'exclusion.

4.1 Proposition technique

La proposition technique doit comporter les documents suivants :

1° le **formulaire de soumission en ligne** :

<https://forms.gle/fmRYuk8KmJ7A4fVM8>

Le budget doit être soumise en indiquant un montant déterminé en MAD forfaitaire peut être divisé en produits (extrants) si le mandat l'exige.

Le budget doit être compris entre un **minimum de 100.000 MAD et un maximum de 210.000 MAD**. Le dépassement du montant maximum établi entraînera le rejet.

Le financement sera géré comme **une subvention non liée aux coûts et basé sur les résultats**.
Les soumissionnaires doivent indiquer le budget global. Les rubriques du budget seront définies sur la base des indicateurs de performance qui seront établis en accord avec COSPE avant la contractualisation.

4.2 Dossier administratif

Les candidats doivent démontrer la capacités administratives et financières pour gérer la subvention.

La proposition technique doit comporter les documents suivants :

- Récépissé de l'association
- Attestation bancaire
- Preuves des activités similaires (rapport des projets réalisée, dépliants, etc)

Il est préférable de télécharger les documents administratifs directement dans le formulaire en ligne. En cas de difficulté, vous pourrez les envoyer par courriel à l'adresse suivante : marocco@cospe.org

6. Informations supplémentaires pour soumettre votre offre avant la date limite

Le candidat peut adresser ses questions par écrit jusqu'au troisième jour avant la date limite de soumission, en précisant les références de publication et l'intitulé du marché, à l'adresse suivante :

marocco@cospe.org

8. Soumission du projet

Le candidat doit soumettre sa proposition avant le **05/12/2025 à 11h00**

9. Modification

La proposition pourra être modifié seulement après la sélection en négociation avec COSPE

10. Coût de la préparation

Aucun frais encouru par le soumissionnaire pour la préparation et la soumission ne sera remboursé. Tous ces coûts devront être supportés par le soumissionnaire.

11. Évaluation des offres

11.1 Évaluation de la conformité administrative des offres

Seules les soumissions conformes sur le plan technique et administratif peuvent être attribuées au contrat.

L'évaluation de la conformité sera évaluée à l'aide de la grille de conformité :

Grille de conformité administrative

Numéro de l'offre	Organisation	Proposition reçue ou envoyée dans les délais ? (oui/non)	Proposition complète et correcte relatif à une seule offre ? (oui/non)	Langue requise ? (oui/non)	Capacité professionnelle ? (oui/non)	Capacité administrative ? (oui/non)	Décision finale (admis/non admis)
1							

12.2. Évaluation technique et financière

La proposition sera évaluée selon les suivants critères :

1. Pertinence du projet
2. Conception du projet
3. Innovation
4. Durabilité du projet
5. Budget et rapport coût-efficacité du projet
6. Réseautage et l'implication des autres parties prenantes dans le projet

12.3. Critère d'attribution

Le soumissionnaire sera déclaré retenu si la proposition est conforme sur les plans technique et économique.

12.4. Confidentialité

L'ensemble de la procédure d'évaluation est confidentiel. Aux fins de l'accès aux documents, c'est la législation à laquelle le pouvoir adjudicateur est soumis qui s'applique. Les rapports d'évaluation et autres documents écrits sont établis à des fins officielles et ne peuvent être communiqués au soumissionnaire ou à toute autre partie que le pouvoir adjudicateur ou le donateur.

14. Signature du contrat

14.1 Notification d'attribution

L'adjudicataire sera informé par écrit de l'acceptation de la proposition.

15. Envoi des fonds

Les fonds sont versés en trois tranches.

La 1ère tranche est versée immédiatement après la signature du contrat, elle est équivalente à 40% du budget demandé par l'association.

La 2ème tranche sera versée après obtention du 50% de l'état d'avancement mesuré sur la base des unités des indicateurs de performance.

Par exemple, si un indicateur, selon la matrice du cadre logique, est « nombre des écoles ayant bénéficiés des activités de sensibilisation », le décaissement sera sur la base des unité (« nombre de écoles ») accomplies.

La 3ème tranche elle est versée sur la base des indicateurs de performance et à la suite de :

- La validation du rapport narratif final
- La réception des tous les produits relatifs au projet

Chaque indicateur de performance exige qu'une valeur cible soit atteinte au plus tard à la fin de la période de mise en œuvre. La valeur cible est obligatoire pour calculer la contribution maximale totale.

Le versement de chaque tranche est précédé obligatoirement par l'envoi d'une Demande de paiement, avec la signature du représentant légal de l'association.

15. Annulation de la procédure

La suppression peut avoir lieu, par exemple, lorsque :

- La procédure n'a pas abouti, c'est-à-dire lorsqu'aucune proposition conforme qualitativement ou financièrement n'a été reçue ou qu'il n'y a pas eu de réponse de la part des invités ;
- S'il y a eu des changements substantiels dans les informations économiques et techniques du projet
- En cas de circonstances exceptionnelles ou de force majeure de nature à rendre impossible l'exécution du contrat ;
- Si les budgets dépassent les ressources financières disponibles pour le projet ;
- En cas de manquement aux obligations légales, d'irrégularités ou de fraudes au cours de la procédure, en particulier lorsque cela affecte le principe de concurrence loyale ;
- L'attribution n'est pas conforme au principe de bonne gestion financière, c'est-à-dire lorsqu'elle ne respecte pas les principes d'économie, d'efficacité et d'efficacité (par exemple, lorsque le prix proposé par le soumissionnaire retenu est objectivement disproportionné par rapport au prix du marché).

Le pouvoir adjudicateur ne peut en aucun cas être tenu responsable des dommages de quelque nature que ce soit (y compris ceux résultant d'un manque à gagner) subis de quelque manière que ce soit à la suite de l'annulation de la procédure, même si le pouvoir adjudicateur a été informé par le demandeur d'une telle possibilité éventuelle.

La publication de l'avis d'attribution n'oblige pas le pouvoir adjudicateur à réaliser le programme ou le projet annoncé.